

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

DEPARTEMENT DE LA DEFENSE NATIONALE  
ET DE LA SECURITE

DIRECTION GENERALE DE L'OFFICE  
NATIONAL DES POSTES ET TELECOM-  
MUNICATIONS

DDITIF N° 75/365  
du 9 août 1975

au décret n° 73/277 du 23 août 1973 portant  
promotion au titre de l'année 1973 des Inspec-  
teurs Principaux de la Catégorie A Hiérarchie  
I des Cadres des Postes et Télécommunications  
de la République Populaire du Congo.

VISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

OFFIPOSTEL  
*[Signature]*

AU 1ER ECHELON DU GRADE D'INSPECTEUR GENERAL

A P R E S

D.G.T.

Monsieur MAVOUNIA Mathias pour compter du 1er août 1973 B/VILLE

*[Signature]*

A J O U T E R

CF/ONPT.

Monsieur RIZET Roger pour compter du 15 décembre 1973 B/VILLE

*[Signature]*

LE RESTE SANS CHANGEMENT./-

AMPLIATIONS :

- J.O.R.PC..... 1
- BC/SGG..... 2
- CF/ONPT..... 1
- D.G.T..... 1
- OFFIPOSTEL..... 6

Brazzaville, le 9 août 1975

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

H. L O P E S.-

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale chargé de  
l'Industrie,

*[Signature]*  
A. D E N G U E T.-

Le Ministre Délégué à la Défense et à  
la Sécurité, Chargé des Postes et Télé-  
communications,

*[Signature]*  
Colonel J. THOMBY-OPANGO.-